

---

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU JEUDI 19 SEPTEMBRE 2024

---

**OBJET : ACCOMPAGNEMENT & HANDICAP - REGIE DE RECETTES DONS ET QUETES**

Tarifs des séances de sophrologie  
Convention de partenariat  
Année 2024/2025

**N° 2024-32**

---

Date de transmission en Préfecture : **27 SEP. 2024**

Date de mise en ligne : **27 SEP. 2024**

Date de la convocation du Conseil d'administration : **13 septembre 2024**

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : **17**

Président de séance : **Sébastien FRANÇOIS**

Secrétaire de séance : **Yolande COL**

**Membres présents à la séance** : Sébastien FRANÇOIS – Michèle EYMARD – Agnès BÉRAL – Christiane CONSTANT – Noëlle CROUZET – Jessica DIONISIO – Brigitte GAUTHIER-DUMORTIER – Marie-Thérèse MAUCOUR – Jean VIRET – Christian VIVENS

**Membre absent pour partie, excusé ayant donné pouvoir** : Béatrice VERDIER (à Michèle EYMARD)

**Membres absents, excusés ayant donné pouvoir** : Serge BÉRARD (à Sébastien FRANÇOIS) – Jean-Louis CHAPON (à Jean VIRET) – Xavier DÉMONET (à Christiane CONSTANT) — Christelle RIVAT (à Brigitte GAUTHIER-DUMORTIER)

**Membres absents, excusés sans pouvoir donné** : Nathalie BEROCCHI – Lionel BRUNEL

Dans le cadre de l'accompagnement proposé auprès des Brignairots, le Service Accompagnement & Handicap met en place des séances de sophrologie. Cette proposition d'activité s'adresse aux adultes « aidants » d'un proche en situation de handicap. Sur l'année 2023-2024, les séances de sophrologie ont permis d'accueillir 8 à 10 participants. Pour cette nouvelle saison, il est proposé de reconduire les séances, dans le cadre d'une convention de partenariat avec un intervenant extérieur.

Afin de poursuivre ces ateliers, il convient de fixer le tarif de ces prestations et d'actualiser les tarifs en fonction des activités et animations proposées par le service Accompagnement & Handicap :

---

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU JEUDI 19 SEPTEMBRE 2024

---

Il est proposé la participation suivante :

- Inscription annuelle (18 séances) : 90,00€ (5,00€/séance)

Les bénéficiaires pourront payer ces séances à l'unité.

Il est demandé aux membres du Conseil d'administration de bien vouloir approuver les tarifs proposés ainsi que la convention de partenariat telle que jointe en annexe et d'autoriser Monsieur le Président à la signer.

### LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'exposé de Monsieur le Vice-Président entendu,

**A l'unanimité des membres présents ou représentés,**

- APPROUVE les tarifs proposés
- APPROUVE la convention de partenariat telle que jointe en annexe
- AUTORISE Monsieur le Président ou le Vice-Président à la signer, ainsi que tout document afférent à ce dossier.

**AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jour, mois et an susdits.**

Pour extrait conforme

**Le Maire de Brignais  
Président du CCAS  
Serge BÉRARD**



**Secrétaire de séance  
Yolande COL**

A blue ink signature consisting of several loops, written over a horizontal line.